



**SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE
EXPERTISE ET PRODUCTION NATIONALE**

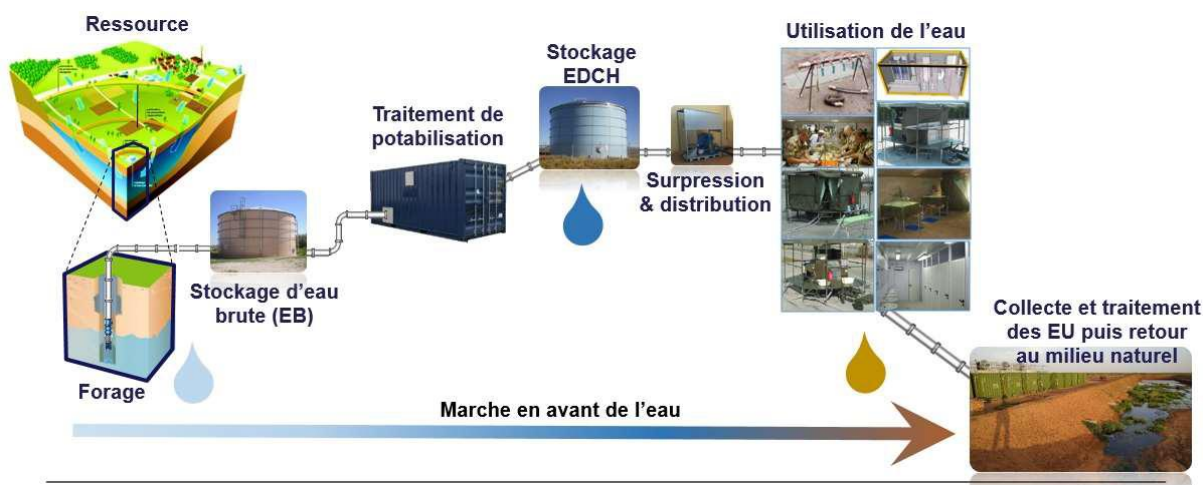
MARCHE DE FOURNITURE ET DE SERVICE
(art L. 1111-3 et -4 du code de la commande publique)

ANNEXE 3_FICHE DE PRESENTATION DU BESOIN

Dossier n° DAF_2026_001024

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande

Adresse	9 rue des Récollets - CS 80601 - 78013 VERSAILLES CEDEX
Autorité signataire du marché public	Le directeur du SID EPN
Renseignements auprès de l'entité achat	SID-EPN/SD-AF/BA Téléphone : 01 39 07 66 72 sid-epn-sdaf-ba.contact.fct@intradef.gouv.fr
Adresse Plate-forme des achats de l'Etat	www.marches-publics.gouv.fr
Objet de l'accord-cadre	Fourniture, conception, réalisation et exploitation d'installations relative au cycle de l'eau partout dans le monde



Préambule

Le présent document présente les principales dispositions administratives du marché. Il reprend notamment les informations nécessaires pour permettre aux opérateurs économiques de déterminer la nature et l'étendue du besoin et de décider ou non de participer à la procédure.

Ce document est complémentaire aux autres documents de la consultation.

Article 1. Contexte du marché

Afin de passer efficacement et rapidement des commandes pour assurer toutes les étapes du cycle de l'eau¹, notamment celles permettant de produire de l'eau destinée à la consommation humaine au profit des forces armées françaises, partout dans le monde et en particulier sur les zones d'engagement opérationnel², le SID doit se doter d'un nouvel outil contractuel pour 2027.

Article 2. Les parties contractantes

1. L'acheteur

État – Ministère des armées et des anciens combattants - Service d'infrastructure de la défense.

L'acheteur du marché est le SID exclusivement. Il peut toutefois être utilisé au bénéfice des autres services du MINARM et hors MINARM (Gendarmerie, SMA...) sur leurs propres financements

2. Représentation du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur de l'accord-cadre est le directeur service d'infrastructure de la défense Expertise et production nationale.

Article 3. Objet du marché

1. Objet du marché

Le marché a pour objet la fourniture, conception, réalisation et exploitation d'installations relative au cycle de l'eau partout dans le monde.

L'objet du présent accord cadre est de pouvoir assurer les missions suivantes :

- Ingénierie et développement de solutions de stockage d'eau et de traitement (EDCH ou EU) en conteneur maritime 20 pieds (TC20) ;
- Fabrication d'équipements liés au captage, au traitement, à la distribution et à l'épuration d'eau ;

¹ Parcours de l'eau reposant sur des moyens humains et techniques (infrastructures et ingénierie) pour capter, traiter, distribuer et assainir l'eau jusqu'à son rejet dans le milieu naturel

² Opérations extérieures à l'étranger (incluant les zones de conflits armés) ou mission intérieure sur le territoire national.

- Stockage, colisage et préacheminement des équipements et produits avant expédition depuis une destination en France métropolitaine ;
- Montage et mise en service des installations sur le site de livraison finale ;
- Démontage et reconditionnement depuis un site avant son renvoi en France métropolitaine ;
- Mission d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour le diagnostic en cas de problématique technique de fonctionnement et pour l'évaluation des coûts de remise en état de matériels rapatriés d'un site ;
- Exploitation, maintenance et vérification des performances des installations (surveillance et analyses) sur site ;
- Formation à l'utilisation des matériels en cas d'exploitation réalisée en interne par la main d'œuvre militaire (1^{er} niveau : former les utilisateurs/exploitants – 2^{ème} niveau : former des formateurs) ;
- Assistance par hotline au bénéfice des exploitants pour les actions de maintenance et le dépannage.

2. La durée

La durée du marché est de 24 mois reconductible tacitement deux fois 12 mois à compter de sa date de notification. La durée maximale du marché, reconduction comprise, est de 48 mois soit 4 ans.

3. Organisation du marché

Le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire exécuté par émission de bons de commandes (articles L.2125-1 et R.2162-3 du code de la commande publique).

4. Lieu d'exécution

Le périmètre géographique qui détermine l'allotissement sera le suivant :

Lot 1 : France métropolitaine (Corse comprise) et territoires ultramarins (Antilles, Guyane, Océan Indien et Pacifique) ;

Lot 2 : Europe, Afrique, Moyen-Orient

Au besoin, le marché pourra être étendu par avenant aux autres régions du monde non prévu à ce jour.

A l'issue de la phase d'appel à candidature qui se termine en septembre 2026, la phase « offres » qui sera initiée en novembre 2026 se terminera en février 2027 pour une notification envisagée au mois de mars 2027.

Article 4. Etendue globale du marché

Le prévisionnel de commandes n'étant pas défini pour la durée de l'accord-cadre, il est fourni ci-dessous une indication des montants des commandes réalisées au cours des dernières années. La quantité et la régularité des commandes est corrélés aux besoins des armées.

Cet état des lieux ne présage en rien du volume de commande à venir.

Contexte : Le contrat précédent était organisé en 2 lots techniques. Le prochain contrat a rassemblé les compétences techniques et alloti géographiquement les missions afin de permettre la participation du plus grand nombre d'opérateurs économiques.

2023 :

Lot 1 (ancien) Fourniture, fabrication, montage et mise en route d'installations :
4 869 k€ HT

AFRIQUE : 1 728 k€ HT

EUROPE : 3 141 k€ HT

Lot 2 (ancien) Exploitation, maintenance et formation : 1 213 k€ HT

AFRIQUE : 893 k€ HT

EUROPE : 320 k€ HT

2024 :

Lot 1 (ancien) Fourniture, fabrication, montage et mise en route d'installations :
5 466 k€ HT

FRANCE : 999 k€ HT

AFRIQUE : 283 k€ HT

EUROPE : 2 581 k€ HT

PROCHE et MOYEN ORIENT : 1 603 k €HT

Lot 2 (ancien) Exploitation, maintenance et formation : 864 k€ HT

AFRIQUE : 131 k€ HT

EUROPE : 733 k€ HT

2025 :

Lot 1 (ancien) Fourniture, fabrication, montage et mise en route d'installations : 2 553 k€ HT

FRANCE : 675 k€ HT

EUROPE : 1 101 k€ HT

PROCHE et MOYEN ORIENT : 777 k€ HT

Lot 2 (ancien) Exploitation, maintenance et formation : 989 k€ HT

EUROPE : 835 k€ HT

PROCHE et MOYEN ORIENT : 90 k€ HT

2026 :

Lot 1 (ancien) Fourniture, fabrication, montage et mise en route d'installations : 393 k€ HT

AFRIQUE : 246 k€ HT

PROCHE et MOYEN ORIENT : 147 k€ HT

Lot 2 (ancien) Exploitation, maintenance et formation : 1 102 k€ HT

EUROPE : 763 k€ HT

PROCHE et MOYEN ORIENT : 339 k€ HT

Article 5. Montant du marché

Les montants maximums des différents lots du marché sont les suivants :

- Lot 1 : Montant maximum 4 millions €HT sur la durée totale du marché.
- Lot 2 : Montant maximum 12 millions €HT sur la durée totale du marché.

Article 6. Marché de prestations similaires

Conformément aux dispositions de l'article R. 2122-7 du CCP, l'acheteur pourra passer dans un délai de trois (3) ans à partir de la notification du présent accord-cadre, sans publicité ni mise en concurrence préalable, un marché ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au TITULAIRE du précédent marché.

Article 7. Exclusivité du marché

L'acheteur assure au titulaire l'exclusivité des prestations définies au présent Acte d'Engagement valant CCAP et au CCTP. Toutefois, en cas d'interruption des prestations incombant au titulaire, l'Administration est en droit d'avoir recours à une société de remplacement pour pallier la défaillance du titulaire et ce pendant toute la durée indispensable pour assurer la bonne réalisation des prestations. Cette procédure est déclenchée si aucune intervention significative n'est intervenue dans les VINGT-QUATRE (24) heures qui suivent la réception par le titulaire de l'avis de recommandé précisant les manquements.

Article 8. Prix de l'accord-cadre

1. Nature et forme des prix

Les prix figurant aux annexes de prix de l'acte d'engagement sont établis à la date dite « date d'établissement des prix », soit le mois de remise de la dernière et meilleure offre.

Les prix sont définitifs, mixtes et révisables :

- Unitaire pour la commande d'installations et de pièces détachés.
- Forfaitaire pour les missions de conception et maintenance.

2. Contenu des prix

Certains prix du bordereau des prix peuvent faire l'objet de plafond qui pourront faire l'objet de négociation dans le cadre de la conclusion des marchés subséquents.

Article 9. Avance

Conformément à l'article R.2191-4 du Code de la commande publique, il est prévu le versement d'une avance, en une seule fois. Les modalités de calcul du montant de l'avance sont définies par les marchés subséquents. Cette avance est versée sauf à ce que le titulaire y renonce dans l'acte d'engagement.

Le versement de l'avance peut être conditionné à la présentation d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire d'un montant égal à l'avance.

Les modalités de remboursement de l'avance sont prévues par les marchés subséquents.